

*Les crédits*

hésitait à prendre la bonne décision au sujet du barrage Rafferty-Alameda.

Nous avons maintenant un troisième ministre de l'Environnement. S'il veut vraiment faire quelque chose pour établir ou consolider sa crédibilité—puisqu'il avait au départ été nommé dans des circonstances assez extraordinaires, par suite de la démission de son prédécesseur et de son adhésion au Bloc québécois—il devrait se montrer très sévère envers le gouvernement de la Saskatchewan. Pour nous, cette sévérité ne peut se manifester que par la révocation du permis. Il ne suffirait pas d'intenter des poursuites contre le gouvernement de la Saskatchewan parce que cela prendrait trop de temps.

Le gouvernement de la Saskatchewan a montré qu'il n'avait aucun respect pour la procédure judiciaire. La question a été devant les tribunaux, mais la réalisation du projet se poursuit. La seule solution possible consiste à révoquer le permis. C'est ce que le ministre doit faire. S'il ne fait pas l'annonce en question aujourd'hui, nous continuerons alors à nous en prendre à lui jusqu'à ce qu'il le fasse. Il s'agit de respecter la loi.

À l'instar de tous les Canadiens, nous avons écouté le premier ministre avec une certaine sympathie les quelques fois où il a daigné se montrer cet été pour nous parler de la situation à Oka. Il nous parlait alors de l'importance de respecter la loi, en fait toutes les lois canadiennes. C'est ce dont il s'agit dans le cas présent. Les tribunaux se sont prononcés, mais de toute évidence, le gouvernement de la Saskatchewan n'a tenu compte ni de leurs décisions ni de l'esprit de l'entente qu'il avait conclue avec le gouvernement fédéral, si on en croit les décisions rendues par les tribunaux.

Si une chose de ce genre se produisait n'importe où ailleurs, si on endommageait ainsi une propriété sans avoir obtenu au préalable l'autorisation voulue, la police serait alors appelée sur les lieux. Dans le cas présent, on modifie et on endommage illégalement notre patrimoine, c'est-à-dire l'environnement et les terrains où se déroulent les travaux de construction du projet Rafferty-Alameda. Si quelqu'un agissait ainsi dans votre cour ou allait dans la cour du député de Brandon—Souris et lui faisait part de son intention de procéder à des travaux d'excavation en sachant pertinemment que c'est contre la loi et une ordonnance du tribunal, que se passerait-il? Cette personne se ferait rappeler à l'ordre et pourrait même finir en prison.

• (1230)

Depuis dix ans environ, on parle beaucoup d'environnement. Certaines interventions viennent de nos vis-à-vis, mais, la plupart du temps, ce sont des groupes écologiques qui interviennent. Selon eux, il faut considérer les activités néfastes ou illégales touchant l'environnement non pas comme des questions qui relèvent du Code civil et qui peuvent être contestées et négociées, comme nous le faisons à l'heure actuelle, mais bien comme des crimes et comme un genre de choses auxquelles on doit mettre un terme. C'est ce qui se passe dans le cas du projet Rafferty-Alameda défendu par le gouvernement de la Saskatchewan.

Quelle confiance pourrait-on avoir dans le gouvernement ou en fait, dans tout le processus d'évaluation environnementale à l'avenir, si le gouvernement de la Saskatchewan peut s'en tirer en déclarant simplement qu'il rejette la décision des tribunaux, qu'il interprète différemment l'entente qu'il a conclue avec le gouvernement fédéral et qu'il va aller de l'avant avec ce projet. Est-il surprenant que les membres de cette commission aient démissionné?

Toute personne ayant tant soit peu de respect d'elle-même ne voudrait être mêlée en rien à ce processus. Lorsqu'ils ont été nommés, les intéressés ont peut-être jugé que les deux ordres de gouvernement voulaient sérieusement procéder à une évaluation complète et utile. Cependant, ils en sont manifestement venus à la conclusion qu'ils ne pourraient procéder à l'évaluation qu'ils avaient à l'esprit au départ et que le gouvernement de la Saskatchewan poursuivait tranquillement la réalisation du projet. Qui voudrait être le dindon de la farce et présenter un rapport définitif sur la réalisation possible d'un projet au moment même où ce projet achève?

Il n'y a que le gouvernement fédéral qui trouve ce scénario acceptable, mais ce n'est pas seulement sa crédibilité qui est en jeu. Je ne m'en ferais pas pour si peu. C'est comme s'en faire pour un rien, parce qu'il ne jouit d'aucune crédibilité. Là n'est pas le problème. Qu'importe que le gouvernement soit crédible ou pas!

Ce qui importe, c'est le fait que, en attisant le cynisme qui consume déjà notre pays, le gouvernement est en train de plonger l'ensemble des Canadiens dans le désespoir, non pas seulement en ce qui a trait aux activités politiques qu'on regarde déjà aux cynisme, mais aussi en ce qui concerne toute la question de l'environnement et